Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: 30 (1993)
Heft: 1142

Artikel: Le choc n'a pas été salutaire
Autor: Delley, Jean-Daniel
DOI: https://doi.org/10.5169/seals-1011731

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 09.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

ÉNERGIE

Le choc n'a pas été salutaire

REPÈRES

Consommation finale d'énergie en Suisse, en Térajoules

1950	172 700
1960	295 720
1970	586 790
1980	683 870
1990	778 930
1991	826 860

Répartition par agent énergétique de la consommation finale, en 1991

Combustibles solides	4.1%
Gaz	9.6%
Produits pétroliers	64.1%
Electricité	20.7%
Chaleur à distance	1.5%

Energie renouvelabbles (estimations)

	1985	1991
Nombre de pompes à chaleur	16 000	36 500
Nombre de pompes à chaleur pour l'eau chaude	9400	11 100
Installations solaires (m^2)	78 000	190 000
Capteurs solaires pour le séchage du fourrage (m^2)	180 000	280 000
Nombre d'installations de biogaz	130	152

Source: Office fédéral de l'énergie, Annuaire statistique de la Suisse 1993.

(*jd*) Octobre 1973. Les pays producteurs de pétrole décident unilatéralement de tripler le prix du baril et les Etats du Golfe décrètent un boycott à l'égard des Etats-Unis et de plusieurs pays européens, conséquence du conflit israélo-égyptien qui vient d'éclater. Apparaissent alors crûment la fragilité de notre approvisionnement énergétique et notre forte dépendance à l'égard du pétrole. Les conditions semblent donc réunies pour une nouvelle politique fondée à la fois sur un usage plus mesuré de l'énergie et une diversification qui privilégie les énergies renouvelables. Ce d'autant plus que se précisent les effets néfastes des énergies fossiles sur l'environnement.

Vingt ans plus tard, où en sommes-nous ? Nous disposons d'une conception globale, mais elle ménage la chèvre de l'approvisionnement bon marché et le chou des économies; ses objectifs sont si vagues qu'ils permettent trop d'interprétation divergentes. La Confédération s'est vue conférer quelques maigres compétences mais sans la possibilité d'agir sur les prix de l'énergie. Les collectivités publiques ont développé leur arsenal réglementaire et, avec Energie 2000 (DP nº 1140: «L'optimisme a besoin de sous»), tentent de convertir agents économiques et consommateurs à des comportements plus économes et de promouvoir les énergies renouvelables.

Les résultats ne sont pas négligeables mais restent pourtant très insuffisants en termes d'indépendance énergétique et de charge sur l'environnement. La part des produits pétroliers à la consommation finale d'énergie a passé de 80 à 64% et la quantité d'énergie par unité de production a baissé. Mais globalement nos besoins en énergie ont crû de 20% durant cette période.

Responsables de ces résultats somme toute décevants, une volonté politique hésitante, reflet d'un consensus défaillant et surtout le prix de l'énergie qui, contrairement aux prévisions, a baissé en termes réels en comparaison du niveau d'avant le choc pétrolier: –33% pour le mazout, –30% pour l'essence, –15% pour l'électricité.

Il est évident qu'un jour ou l'autre ces prix vont augmenter, peut-être même exploser. Dès lors ne serait-il pas plus raisonnable d'anticiper cette évolution et de renchérir progressivement et volontairement le coût de l'énergie afin de faciliter la modification des comportements et d'assurer une rentabilité à des techniques aujourd'hui négligées parce que trop chères ?

«Ni la bonne volonté ni l'évolution du marché ne garantiront seules un approvisionnement énergétique durable. Des règles générales posées par l'Etat sont indispensables. Et ce contre-poids, pour être efficace et efficient à long terme, ne peut que prendre la forme d'instruments économiques, en particulier des taxes d'orientation adaptées». L'importance du rôle régulateur de l'Etat et du niveau des prix pour appliquer une politique de l'énergie digne de ce nom est depuis longtemps reconnue par les organisations écologistes. Aujourd'hui elle est admise par la *Neue Zürcher Zeitung* d'où est tirée cette citation (25 septembre 1993). ■

La police vaudoise à plein jus

(*pi*) Le Conseil d'Etat vaudois souhaite agrandir le bâtiment de la Blécherette affecté à la Police afin d'y transférer la Sûreté, qui loge encore en ville de Lausanne. Un crédit de 42,5 millions est demandé à cet effet. L'exposé des motifs adressé au Grand Conseil contient les chapitres obligatoires sur les conséquences pour l'environnement et pour la consommation d'énergie.

Question environnement, rien à craindre, à en croire le Conseil d'Etat: *«Le rapport d'impact réalisé dans le cadre du plan d'affectation cantonal indique les conséquences en matière de trafic automobile, de bruit, de pollution de l'air et des eaux de surface. L'augmentation inévitable mais supportable des nuisances dans le voisinage du site de la Blécherette est largement compensée par la diminution des nuisances occasionnée à la Cité par le départ de la police de sûreté.»*

Question énergie, on ne fait que nous informer de manière lacunaire sur la consommation prévue d'électricité (1 200 000 kWh pour une puissance installée de 460 kW), de gaz (80 000 m^3) et d'eau (2000 m^3).

C'est évidemment un peu court et on se demande à quoi sert une étude d'impact qui ne compare pas la situation actuelle avec celle qui résultera d'un changement. On peut s'en faire une petite idée en étudiant le chapitre «Conséquence sur le budget ordinaire». On y apprend que le coût de la consommation d'eau, gaz et électricité passera de 85 000 à 200 000 francs par année. La consommation d'énergie va donc plus que doubler, pour des conditions de travail certainement améliorées et plus confortables, mais pour une mission qui ne change pas.

Tous les discours sur les économies d'énergie, tous les soutiens à des installations expérimentales ne servent à rien si l'Etat ne se fixe pas des buts clairs pour ce qui est de son propre fonctionnement. En l'occurrence, mandat aurait pu être donné aux architectes de concevoir un bâtiment dont la consommation d'énergie ne dépasserait pas celle enregistrée ●●●